

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 novembre 2015 à 20h30. Mesdames Jeanne-Marie Pothier, Lucie Chappe et Messieurs Jacques Barraud et Patrice Douix étaient excusés. Madame Pothier et Monsieur Douix ayant donné pouvoir à Monsieur Gibelin et Madame Granet.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet, à savoir la fusion de la communauté de communes de Blesle avec celles de Brioude et d'Auzon.

Un avis défavorable a été prononcé à l'unanimité, sur la fusion du Syndicat des eaux du Cézallier, même si nous sommes favorables à une évolution des syndicats primaires. Cette décision a été guidée par la volonté de pouvoir continuer à toujours être alimenté par les sources du Cézallier. Cela doit être garanti étant donné que ces sources ne sont pas sur le département de la Haute-Loire. Nous souhaitons que soit inscrit dans les schémas de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme la continuité du fonctionnement actuel.

TARIF 2016

Le Conseil Municipal a voté les tarifs suivants :

Le tarif de branchement ne change pas et reste à 270 €.

Les loyers des appartements augmenteront de 0,08 % suivant l'indice de révision et les loyers des garages diminueront de 0,43 % suivant l'indice du coût de la construction.

Le loyer de l'appartement F2 qui vient d'être refait et qui est libre à la location, passera à 286,02 € par mois.

Les tarifs du camping restent inchangés.

RECENSEMENT POPULATION

Le recensement de la population sera fait entre le 21 janvier et le 20 février 2016. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour recruter 2 agents recenseurs. Le Conseil vote la rémunération qui sera payable en deux fois fin janvier et fin février. L'INSEE versera une dotation de 1604,00 € à la Mairie.

EFFAROUCHEMENT PIGEONS

Un devis pour l'effarouchement des pigeons a été discuté lors du conseil municipal. Le prix a été jugé élevé et la décision sur ce devis sera prise ultérieurement après prise de renseignements sur des solutions alternatives.

AMENAGEMENT ENTREE DE BLESLE

La Commune a demandé au Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de venir à Blesle pour émettre un avis sur l'aménagement possible de l'entrée de Blesle.

Les choses sont un peu compliquées du fait que les zones qui seraient à aménagées sont assez souvent dans le domaine privé.

Une commission a été constituée pour travailler sur le sujet.

TRAVAUX ET DEVIS DIVERS

Un devis de 1 427,158 € HT a été accepté pour le changement de carreaux à la Brasserie de l'Alagnon.

Le devis pour le changement d'un ordinateur portable de l'école primaire d'un montant de 1026,90 € devra être précisé.

Le Conseil Municipal se positionne favorablement sur le devis de 5929,10 € HT pour faire recouvrir un toit terrasse de la salle polyvalente afin de le mettre définitivement hors d'eau.

Trois plaques de monument historique seront commandées pour 139,00 € l'unité plus 12 € de frais de port.

400 numéros de maison seront commandés pour un montant de 2488,80 € TTC.

Le conseil Municipal s'est aussi prononcé favorablement sur le devis de 1573,18 € HT pour le changement des deux derniers volets roulants non électrique à la gendarmerie.

Un devis de 658,80 € TTC est accepté par le Conseil Municipal pour le remplacement d'un système de sonorisation autonome avec micro et entrée USB.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens présentés en droit de préemption ayant déjà été laissé libre à la vente lors d'une réunion de Conseil Municipal antérieur, ils sont à nouveaux laissés libres à la vente..

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal accepte la convention de mise à disposition d'une salle communale pour l'activité périscolaire pour un montant de 991 € par an.
- Un point sur le stade de foot a été fait. Le dossier est actuellement refusé par la ligue d'Auvergne car elle considère que ce n'est pas une réhabilitation mais une création ce qui obligerait à revoir la surface de l'aire de jeux. Il semblerait qu'une solution soit possible pour une homologation de niveau 6 avec des dimensions de 100x60. Un nouveau dossier va être représenté à la ligue d'Auvergne.
- Une demande de concession au cimetière fait débat. Au vu du règlement le conseil accepte la vente de cette dernière.
- La SNCF propose un vieux bâtiment vétuste à la Mairie. Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette proposition.
- L'hôpital de Brioude s'est prononcé en faveur d'un rattachement au GHT Clermont-Ferrand plutôt que celui du Puy en Velay. Le Conseil Municipal décide d'appuyer cette décision sous réserve de garanties pour le futur.
- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas demander de DETR cette année car les deux DETR précédente courent encore et cela pourra permettre de demander une DETR l'an prochain sur un dossier plus important.